

# Objectif 4.3 : Promouvoir une meilleure qualité du bâti et des entrées de communes

## Promouvoir les constructions Haute Qualité Environnementale (HQE)

Priorité d'intervention



Action 43

### Enjeux

La construction HQE assure des coûts de fonctionnement les plus bas, tout en limitant l'impact sur l'environnement et apporte un fort crédit d'image notamment en zone touristique et sur des territoires traditionnels.

Le PNRBV soutient ces démarches.

### Communes concernées



### Mise en œuvre

Rappel du principe :

La Haute Qualité Environnementale (HQE) permet d'optimiser l'insertion du bâtiment dans le cadre local, d'utiliser des techniques et matériaux sains et si possible locaux en recherchant une haute performance énergétique et le moindre impact sur l'environnement.

Application à la CCVK :

Dans la mesure où HQE signifie projet global (site, conception, construction, utilisation), le groupe élus n'a jugé réaliste d'accorder une aide ni pour la mission d'architecte, ni pour un surcoût (pas évident ni mesurable).

Il est proposé d'agir à des niveaux moins globaux :

- Actions de communication
- Prise en compte dans les politiques gérées en interne : logement social, OPAH (modulation des taux de subvention en fonction du score HQE des projets, barème à établir, partenariat à développer avec le PNR), Assainissement non collectif (Il est proposé de traiter en priorité les secteurs géographiques alimentant des tronçons de rivière sensibles (diagnostic Gerplan). Cette proposition devra être faite au service d'assainissement non collectif de la CCVK, 1er janvier 2006). Il est demandé de rechercher des subventions (Agence de l'eau, CG) pour aider l'investissement. Exemple : subvention s'élevant au coût de traitement en STEP de 4 équivalents-habitant pendant 10 ans.)
- Récupération d'eau de pluie : par analogie avec le dispositif de composteurs, il est proposé un achat groupé subventionné de citernes et une distribution par la CCVK.
- But : économie eau potable, moins d'eau pluviale dans les réseaux d'assainissement.
- Micro-centrales hydrauliques : une information et une aide administrative devraient être proposées aux propriétaires de sites anciens ou potentiels. Un inventaire est à réaliser.
- Pas d'aide financière : trop cher et trop compliqué.
- Mise en place par la collectivité d'un prêt à taux 0 ou d'une prime pour les équipements valorisant des énergies renouvelables (liste et critères identiques au dispositif de la Région Alsace).
- Réalisation d'opérations exemplaires, notamment en fonction des soutiens mobilisables. (non prioritaire)

### Maîtrise d'ouvrage

CC Vallée de Kaysersberg

### Coût prévisionnel

CC Vallée de Kaysersberg : communication, Logement social, OPAH, assainissement non collectif, citernes eau de pluie, microcentrales hydrauliques, prêt taux 0.  
CCVK et communes : opération exemplaire

### Financements possibles

A définir

### Partenaires techniques

- PNRBV
- ADEME
- ALTER ALSACE
- DIREN

### Retours d'expériences

PNRBV

### Fréquence de l'action

Ponctuelle

Annuelle

### Echéancier de réalisation

2005	2006	2007	2008	2009	2010
------	------	------	------	------	------